

QUATRE ANS APRÈS LES INONDATIONS DE 2021 RIEN QU'UNE FOIS FAIRE DES VAGUES... ET SE FAIRE ENTENDRE

Par Anne-Sophie Fontaine

En juillet 2025, on commémorait le quatrième anniversaire des dramatiques inondations qui avaient touché si durement la Wallonie. Le 11 juillet, le RWLP réunissait à Verviers un groupe de personnes originaires des localités les plus frappées dans la province de Liège. Cette initiative voulait se distancier d'une simple commémoration, en donnant la parole aux premiers intéressés. RTA était sollicité pour réaliser une captation de cet événement (dont le montage serait présenté le 17 octobre, journée mondiale de lutte contre la pauvreté) ; par ailleurs, nous avons également réalisé deux analyses autour de cet événement, celle-ci étant l'une d'elles.

*Rien qu'une fois faire des vagues
Et tout casser rien qu'une fois
Dire je pleure et vous ne voyez pas
Dire je meurs et vous vous restez là
Vous restez là
(...)*

*Rien qu'une fois faire des vagues
Et tout casser rien qu'une fois
Dire je coule et je me noie pour vous
Dire je sombre et vous parlez de tout
Parlez de tout*

Rien qu'une fois faire des vagues
Chanson d'Anne Sylvestre et Pauline Julien

Alors que pour certaines autorités politiques, la question des inondations a été traitée et réglée, pour d'autres, des décisions doivent encore se prendre, d'une part, pour des sinistrés qui quatre ans après continuent de vivre des situations particulièrement critiques et, d'autre part, pour améliorer les réponses à apporter si des événements aussi dramatiques venaient à se reproduire. Il existe de nombreuses vallées en Wallonie qui ont été touchées et/ou qui restent menacées par des épisodes d'inondations. La Région wallonne renseigne d'ailleurs une cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation en Wallonie, cartographie mise à jour tous les six mois¹.

¹ Pour accéder à la cartographie : <https://environnement.wallonie.be/home/gestion-environnementale/risques-climatiques/inondations/urbanisme/cartes-inondations/carte-alca-inondation.html>.

Depuis 2021, le RWLP s'attelle à faire exister les réalités de personnes qui ont presque tout perdu suite aux inondations et qui peinent à reconstruire une « vie d'après ». L'association réalise un travail de veille afin de faire remonter vers les autorités publiques et politiques ce qui se passe sur le terrain de plusieurs villes wallonnes touchées par ces inondations. Certaines personnes sinistrées vivaient déjà dans des conditions précaires avant juillet 2021 et les inondations sont venues aggraver leur situation. Elles ont perdu le peu qu'elles possédaient. D'autres ont basculé dans la précarité suite à ces événements. Plusieurs acteurs associatifs, culturels ou rassemblés en collectifs citoyens, conscients que tout n'est pas réglé, loin de là, continuent à se préoccuper de cette réalité.

Le 11 juillet 2025, un événement organisé à Verviers s'est fixé pour objectif de donner la parole à des personnes sinistrées, à des associations et à des collectifs citoyens, de leur permettre de rendre compte de situations en voie d'invisibilisation et de porter leurs revendications. Une soixantaine de personnes ont pris part à la rencontre animée par Christine Mahy, secrétaire générale du RWLP. Dans cette analyse, nous nous ferons l'écho de plusieurs de ces récits que nous viendrons relier aux notions d'*expulsions* au sens de Saskia Sassen, d'individualisation des inégalités sociales à la lumière des travaux de François Dubet, et de *subjectivation* selon l'approche d'Alain Touraine.

PREMIÈRE PARTIE : RETOUR SUR LE RÉCIT DE PERSONNES SINISTRÉES ET TÉMOINS DIRECTS DES INONDATIONS

Lors de l'événement de consultation du 11 juillet 2025, qui se voulait être une tentative d'exercice de démocratie dialogique², les échanges et récits mettent en évidence différents types de préoccupations, allant de considérations situées à un niveau individuel, propres à des situations particulières et personnelles, aux difficultés rencontrées par bon nombre dans les démarches à l'égard de compagnies d'assurance et d'entrepreneurs, en passant par l'articulation de dynamiques de solidarité entre citoyens et/ou acteurs associatifs et de méfiance voire de désillusion à l'égard des pouvoirs publics.

ÉTAT DE LA SITUATION DES SINISTRÉS QUATRE ANS APRÈS LES INONDATIONS

De nombreuses personnes impactées vivent toujours dans une grande détresse. Les traumatismes accompagnent leur quotidien. Des logements n'ont pas été reconstruits ou la reconstruction n'a pas été achevée ; certains logements devenus inhabitables n'ont pas encore été démolis ; la reconversion et la réhabilitation du parc immobilier avancent à géométrie variable d'une commune à l'autre. Les habitants des zones inondées regrettent en outre que les citoyens soient insuffisamment impliqués dans le travail de reconstruction et de modification de la vallée.

Des personnes pourtant victimes des inondations se sentent pointées du doigt, stigmatisées. « Tu es bien habillé, tu souris, c'est que ça va pour toi ». « Tu profites de système ». En rapportant des parties de ces récits, nous proposons, au-delà des sourires de façade, de relayer des vécus, des conditions de vie, une quête de dignité, une solitude, des trajectoires de vie qui peinent à se reconstruire.

² Cf. J. Fastrès, « Quatre ans après les inondations de 2021 - De la mémoire morte de l'eau à des mobilisations citoyennes vivantes », *Intermag.be*, octobre 2025, <https://www.intermag.be/782>.

LA SITUATION DE LOCATAIRES

Les conditions de vie peuvent rester difficiles et précaires que l'on soit propriétaire ou locataire. Un père de famille de sept enfants explique que depuis les inondations, sa situation n'a fait qu'empirer. Il a d'abord été contraint de continuer à vivre avec sa famille dans un logement sinistré, insalubre, entre les cafards, les rats et l'humidité. Le parcours pour tenter de reloger sa famille a été semé d'embûches : un logement qui leur avait été attribué était déjà occupé par une autre famille en difficulté qui s'y était installée spontanément, sans autorisation faute d'autres solutions ; ils ont occupé un autre logement qui leur a été proposé mais qui était lui-même en mauvais état, ils ont vécu une expulsion, etc. « On nous a jeté des mies de pain ». Sa famille n'est toujours pas parvenue à retrouver une solution durable de logement.

Ainsi, des locataires dont la situation était déjà précaire ont perdu le peu qu'ils possédaient et qui se trouvait dans leur habitation. « On avait presque rien, nous, on savait que notre vie, c'était fini ». Leur équilibre déjà fragile a basculé. Des solutions temporaires ont été activées pour tenter de les reloger, notamment dans des *chambres meublées*. Au terme de ces solutions transitoires, les possibilités de logement durable, de qualité et pour des loyers abordables manquent.

Un phénomène de spéculation immobilière s'est développé dans plusieurs communes ayant été fortement touchées par les inondations. Des investisseurs immobiliers ont en effet rapidement saisi l'opportunité d'acquérir à bas prix des bâtiments devenus inhabitables pour ensuite les rénover³ et les remettre en location pour des loyers parfois supérieurs à ceux pratiqués dans ces mêmes zones avant les inondations.

A un moment donné, j'ai dû accepter un bel appartement d'une agence immobilière sociale mais qui est au-dessus de mes moyens. Alors cet appartement est très beau, il est beaucoup plus beau que celui que j'avais avant, parce que celui que j'avais avant était un taudis mais c'était un taudis dans mes moyens.

Face à l'augmentation des loyers, des ménages plus modestes ne parviennent pas à se reloger dans la région qui était la leur ou s'y logent malgré tout mais en augmentant considérablement leurs charges de loyer. La pénurie de logements a en outre pu participer à la hausse des prix. Le logement est un droit vital. Si elle n'est pas illégale, la pratique des investisseurs visant à tirer profit de circonstances aussi critiques interpelle.

Un témoin rapporte la situation des sinistrés dits « du premier étage » qui se sont vu refuser l'attestation de sinistre délivrée par les autorités car leur logement était situé dans un immeuble inondé au rez-de-chaussée ou aux étages inférieurs. Cette attestation pouvait pourtant leur être réclamée pour accéder à certaines aides ou être relogé.

LA SITUATION DE PROPRIÉTAIRES

Ceux qui étaient propriétaires de leur maison se sont retrouvés contraints de devoir traverser de longs et laborieux périples, en vue d'obtenir l'indemnisation de leur assurance. Ces expériences ont révélé le rapport particulièrement inégalitaire entre des « petits propriétaires » d'une part et les organismes assureurs d'autre part. D'énormes disparités ont été observées parmi les estimations et les devis, selon les

³ Cf. cet article de la RTBF du 13 juillet 2024, <https://www.rtbf.be/article/inondations-en-wallonie-trois-ans-apres-les-inondations-l-immobilier-se-porte-bien-dans-les-zones-sinistrees-11404195>.

experts et contre-experts des compagnies d'assurance, les entrepreneurs et les situations, sans appui sur des critères tangibles. Pour un même bien endommagé, des experts et contre-experts différents pouvaient avoir des estimations qui allaient quasiment du simple au double. Les grosses différences de devis selon les entrepreneurs ont laissé la possibilité aux assurances de choisir ce qu'elles prenaient en charge ou non.

Quand on regarde bien les devis qu'on reçoit de différents entrepreneurs, en cas de sinistre par exemple, il y a une disparité incroyable, il y a une fourchette importante entre le minima et le maxima. Évidemment, ça laisse le champ libre total aux compagnies d'assurance d'indemniser en fonction de ce qu'elles veulent bien. Je l'ai vécu. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen éventuellement, puisqu'on arrive bien à contraindre certains organismes concernant, par exemple, la régulation des prix d'électricité, de gaz, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'établir chaque année [...] une sorte de table de tarification obligatoire pour les entrepreneurs d'effectuer des travaux, dans le cadre évidemment de sinistres, [...] au m² ou au m³ ?

Les mésaventures rapportées sont multiples et diverses. Plusieurs propriétaires ont été victimes d'entrepreneurs qui se sont mis en faillite après avoir reçu le montant ou une avance du montant de l'indemnisation de l'assurance. D'autres ont été la proie de faux entrepreneurs. Ces déconvenues ont eu pour conséquence qu'en 2025, la maison de certains propriétaires se trouve dans le même état qu'au lendemain des inondations. Ils continuent à rembourser l'emprunt hypothécaire d'une maison inhabitable, l'indemnisation de l'assurance s'est évaporée chez un entrepreneur devenu insolvable suite à une faillite et ils n'ont d'autre choix que de payer un loyer supplémentaire pour pouvoir reloger leur famille ailleurs.

Certains propriétaires plus aisés ont fait le choix d'aller se reloger sur les hauteurs de la vallée, zones dans lesquelles les prix de l'immobilier sont plus élevés et le risque d'inondation moindre. D'autres choisissent de rester dans leur habitation et déploient tous les efforts possibles pour la remettre en état. D'autres encore sont contraints de rester en zones inondables, dans une habitation pas encore rénovée ou ailleurs transitoirement, un *transitoire* qui commence toutefois à durer. Il est à noter que des projets de démolition, d'expropriation, de reconstruction doivent encore se poursuivre.

Nous, on a vu que dans d'autres villages et d'autres villes, ça se passait très bien, la reconstruction se passait très bien, en accord avec les citoyens. Donc nous, on a attendu, attendu, et, à un moment donné, on a abandonné.

Au moment de la rencontre de juillet 2025, des propriétaires ne savaient toujours pas si leur immeuble allait devoir être démoli ou pas.

LES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

Quatre ans après, la mesure de l'impact des inondations et de leurs conséquences sur la santé est sans appel. De nombreuses victimes témoignent de la détérioration de leur santé physique, psychique, détérioration qui se retrouverait aggravée par le sentiment d'abandon.

Pour certains, le traumatisme et le caractère éprouvant des lourdes démarches pour reconstruire et se reconstruire se sont accompagnés d'un burn-out au travail. L'épuisement s'opère à tous les niveaux. La charge administrative liée à la gestion du sinistre est elle-même fortement chronophage et la solidarité entre habitants, aussi porteuse soit-elle, peut donner de l'énergie autant qu'elle en prend. Un témoin explique à quel point le fait de s'occuper de sa voisine âgée de 94 ans a participé à son propre épuisement.

Le moment de la montée des eaux reste pour bon nombre un souvenir traumatique. La peur que cela recommence, celle de perdre leurs proches, celle de mourir continuent à les accompagner quotidiennement.

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE : UN ÉTAT DANS UN ÉTAT ?

Une convention établie entre les compagnies d'assurance et le Gouvernement wallon de l'époque a prévu une indemnisation à hauteur de 80 % des frais. Plusieurs personnes sinistrées interrogent le sens et le caractère injuste de ce pourcentage, d'autant plus que cette clause d'une indemnisation à 80 % était conditionnée par le fait que les travaux soient réalisés par un entrepreneur. L'assurance *bureau de tarification* a représenté l'unique solution pour certains ménages sinistrés qui déplorent de « payer plus cher pour être moins bien assurés ».

Les expériences partagées par les personnes lourdement impactées par les inondations témoignent de la solitude ressentie par bon nombre d'entre elles face aux organismes assureurs. Un besoin évoqué est dès lors celui de se retrouver moins seul, au moment des négociations autour de la question de l'indemnisation, face à la toute puissance des compagnies d'assurance organisées selon des procédés complexes. Un drame à ce point exceptionnel nécessite des réponses spécifiques. La situation exigerait une proactivité de l'intervention publique, un encadrement et une limitation du profit que certains peuvent tenter de tirer de la situation, un accompagnement intensifié pour les personnes les plus fragilisées et dont la vulnérabilité a encore été renforcée par les événements. Face à la complexité et l'étalement dans le temps des multiples démarches, un tel accompagnement est inévitablement à penser dans la durée. Il s'agit là encore d'une demande de collectifs d'habitants sinistrés.

MAIS OÙ SONT LES AUTORITÉS PUBLIQUES ?

Les récits mettent en exergue l'existence d'un fossé qui semble s'être creusé entre des habitants impactés par les inondations et les autorités publiques. Ce gap est alimenté par plusieurs éléments. Des bénévoles expliquent avoir été étonnés du manque de coordination dans la gestion post-inondations, voire même de l'absence d'aide et de secours dans les premiers jours. L'organisation des services de secours et de protection civile les interpelle.

On a dû gérer seuls, ça, c'est clair. On s'est rassemblé entre quartiers, entre voisins pour essayer de se débrouiller. Parce qu'on était à l'abandon. Parce qu'on ne savait pas ce qui allait se passer. Parce qu'on avait pas d'informations.

Certains opèrent une distinction entre autorités locales et autorités régionales. Les pouvoirs locaux se sont, d'après eux, retrouvés livrés à eux-mêmes. Des collectifs de bénévoles et associations expliquent s'être organisés pour pallier l'insuffisance de l'intervention publique. Ce que plusieurs perçoivent aujourd'hui comme des atteintes à la légitimité et un affaiblissement de l'action associative, par des coupures budgétaires découlant de récentes décisions politiques, passe dès lors difficilement. Ils se questionnent : si l'intervention publique est lacunaire et qu'en plus l'action associative est affaiblie, que se passera-t-il en cas de nouvelles inondations ?

Toute cette solidarité, avec les coupures qu'il y a dans le social, je pense que ça ne saurait plus se faire.

Et si cela se reproduisait ? Face à cette éventualité, les témoignages révèlent deux niveaux d'attentes. La vallée doit continuer à se reconstruire en tenant compte du risque et en prévoyant des aménagements le réduisant. Les habitants demandent à ce titre d'être associés au processus de reconstruction. La population des zones à risque attend en outre des plans de crise plus solides, plus réactifs, qui laissent place à davantage d'anticipation. En 2021, très peu de communes ont lancé à leurs habitants un appel à évacuer lorsque le risque d'inondation s'amplifiait, et, dans certaines localités, les secours ont mis plusieurs heures, parfois même plusieurs jours après le passage des eaux à arriver. Les rares communes ayant lancé un appel à évacuer dénombrent moins de pertes humaines.

Des témoignages mettent en évidence l'individualisation d'une part de la responsabilité pour se dépêtrer de cette situation. Une personne sinistrée explique notamment à quel point elle a dû gagner en connaissances et en compétences pour pouvoir s'en sortir.

Même si ça été très difficile, et ça l'est toujours, même si c'est totalement traumatisant, en quatre ans, je suis devenue avocat en droit administratif, je suis devenue assureur, je suis devenue hydraulicienne, [...] j'ai suivi toute la commission d'enquête parlementaire, [...] j'ai lu des rapports suisses, des rapports anglais, des rapports américains, des rapports allemands. J'ai eu une courbe de croissance en connaissance énorme. [...] J'ai un plan d'évacuation, avec un pack d'évacuation. Je sais où sont mes critères. Donc je fais vraiment le boulot de la protection civile.

A posteriori, cette habitante envisage ce processus d'apprentissage comme un aspect positif de cette malheureuse expérience. Il nous semble toutefois nécessaire de considérer que de telles compétences ne peuvent être acquises que variablement et inégalement puisque l'on part de situations fort contrastées en termes de capital culturel, de ressources, d'expériences ou de connaissances. Ainsi, Christine Mahy rappelle : « l'autorité politique a la responsabilité de gérer l'État dans l'intérêt de tous ». Beaucoup de personnes expliquent d'ailleurs avoir manqué d'un soutien et de conseils juridiques et techniques lorsqu'elles se sont retrouvées face à des devis, des expertises, des contre-expertises ou des refus d'indemnisation.

On doit pouvoir créer une structure avec des conseillers, non pas des experts, parce que [...] les experts ne sont pas là pour défendre les assurés mais pour défendre les assurances. On doit avoir une structure avec des conseillers, des gens compétents, des entrepreneurs qui viennent et qui puissent dire « ce devis-là, c'est à la poubelle, ça ne vaut pas la peine.

Des témoignages s'inscrivent en outre dans le sens de la création d'un statut spécifique et plus étendu pour les sinistrés qui inclurait, par exemple, une TVA à 0 %, un statut BIM⁴, des délais supplémentaires pour introduire sa déclaration auprès de l'organisme assureur sans perdre en indemnisation, etc.

Les luttes sociales qui découlent de cette catastrophe se sont articulées avec différentes formes de lutte culturelle. À titre d'exemple, un centre culturel a travaillé aux côtés de personnes sinistrées en vue de leur permettre de formuler leurs propres recommandations à adresser au monde politique. L'intention de parvenir à reconstruire une forme de confiance et d'articulation entre l'action citoyenne et associative et les autorités politiques et administratives transparaît dans le propos de plusieurs témoins alors que d'autres semblent plutôt verser dans une forme de rejet ou de désillusion à l'égard du politique.

4 BIM, Bénéficiaire de l'intervention majorée, statut permettant d'obtenir un meilleur remboursement des soins de santé.

DEUXIÈME PARTIE : MISE EN PERSPECTIVE ANALYTIQUE

Si de nombreux ménages ne sont pas encore parvenus à s'inscrire dans un processus de stabilisation de leur situation, c'est que bien des facteurs entrent en ligne de compte : la dynamique de démolition-reconstruction qui avance à géométrie variable d'une localité à l'autre, les expertises, contre-expertises, voire refus d'indemnisation des compagnies d'assurance, la faillite d'entrepreneurs avant la fin de travaux de reconstruction, la hausse des prix de l'immobilier dans des zones réhabilitées, la complexité des démarches pour faire valoir ses droits ou encore la dégradation de la situation professionnelle, personnelle ainsi que de la santé mentale et physique. Peut alors être questionné le rôle joué par l'autorité publique par rapport à ces différents facteurs.

LES VIOLENCES INSTITUTIONNELLES

En toile de fond des échanges, plusieurs questions apparaissent. Comment protéger le logement contre la spéculation, empêcher l'envolée des loyers ? Comment produire suffisamment de logements à loyer abordable ? Comment rompre l'isolement de personnes vulnérables et fragilisées face à la lourdeur et la complexité des démarches administratives, d'indemnisation, de reconstruction ? Comment faire en sorte de ne laisser personne au bord du chemin ? La faible régulation publique des logiques d'indemnisation des compagnies d'assurance et de développement immobilier sur les zones sinistrées peut être analysée à la lumière des violences institutionnelles. Dans une analyse de RTA de juin 2022⁵, Jean Blairon, suivant l'approche de Luc Boltanski, désignait l'institution comme un être moral se plaçant « au-dessus des intérêts et des passions pour dire ce qu'est la réalité » (*Blairon, p. 2*). Cette réalité repose sur des règles, des procédures, des critères qui permettent de déterminer la légitimité des décisions prises. Dans cette perspective, « les institutions ont en quelque sorte le monopole de la violence symbolique légitime » (*Blairon, p. 2*).

L'épisode des inondations démontre toutefois que la violence générée par les institutions n'est pas toujours légitime. Les *épreuves*, au sens de la mise en œuvre des procédures, de la vérification et de l'interprétation des critères, peuvent ne pas être correctement administrées. *Un citoyen = un citoyen, il faudrait une gestion plus universelle*. Ce type de formules ressort à plusieurs reprises du récit des sinistrés et révèle le sentiment d'un traitement inégalitaire. Sans avoir procédé à l'analyse des situations individuelles, nous formulons l'hypothèse que certains ayants droit n'ont sans doute pas pu, faute d'une bonne connaissance de la réglementation et des procédures, vérifier que les aides auxquelles ils pouvaient prétendre leur étaient bien octroyées. Ces *épreuves* ont également pu s'avérer être en décalage avec les réalités de vie des individus. Des mesures exceptionnelles ont bien été prévues par le Gouvernement wallon mais plusieurs déplorent leur durée trop limitée face au temps nécessaire à l'indemnisation, la démolition et la reconstruction. D'autres soulignent la complexité des démarches pour ouvrir le droit ou accéder à l'aide. Le faible encadrement des logiques de financiarisation des compagnies d'assurance

⁵ J. Blairon, « Violences institutionnelles : définition et manifestations », *Intermag.be*, juin 2022, <https://www.intermag.be/738> - pour faciliter la lecture, les citations de cet ouvrage seront notées (*Blairon, p. xx*)

et d'optimisation financière des développeurs immobiliers revient également à nier l'impact direct de tels mécanismes sur les populations plus vulnérables. Les disparités d'un territoire à l'autre, coïncant certaines familles dans un statu quo alors que, dans d'autres régions, des ménages s'inscrivent petit à petit dans des trajectoires de reconstruction, peut également constituer, suivant cette optique, une illustration de violence institutionnelle de la part des autorités publiques.

L'ÉCUEIL DE L'INDIVIDUALISATION DANS UN CONTEXTE DE GLOBALISATION

Dans des circonstances aussi difficiles que celles liées aux inondations et à leurs multiples conséquences, les objectifs de profit qui animent organismes assureurs et promoteurs immobiliers appellent à des questionnements d'ordre éthique mais également économique et sociologique. Saskia Sassen, sociologue et économiste néerlandaise-américaine ayant mené de nombreux travaux de recherche sur la mondialisation et ce qu'elle nomme les *villes globales*, utilise le terme d'*expulsion* qui désigne le mouvement inverse de l'*incorporation*. Elle conceptualise une dynamique qui exclut hors des systèmes économique, social ou écologique⁶ (Sassen, p. 281). La notion d'*expulsion* dépasse l'idée familière de l'inégalité croissante. Le basculement dans l'expulsion radicale est rendu possible d'une part par les politiques les plus élémentaires, d'autre part par des réalisations économiques et techniques hautement complexes et avancées. Par réalisations économiques et techniques – que bien souvent nous respectons, admirons et valorisons –, il convient d'entendre, selon S. Sassen, les systèmes qui requièrent « une connaissance spécialisée et des schémas organisationnels sophistiqués » (Sassen, p. 12). Elle évoque notamment la complexité croissante des instruments financiers qui opèrent à l'échelle mondiale. « Nos économies politiques avancées ont créé un monde où la complexité a trop souvent tendance à générer une brutalité primaire » (Sassen, p. 11). Cette brutalité prend la forme d'expulsions dont la substance varie grandement selon les couches sociales et conditions matérielles à travers le monde. Le caractère commun de ces expulsions réside dans leur intensité.

L'approche de S. Sassen permet de comprendre comment ce qui se passe sur un territoire déterminé à un instant T – en l'occurrence les inondations de juillet 2021 dans différentes localités wallonnes et leurs conséquences durables pour de nombreux ménages – s'avère être le résultat de tendances profondes, souterraines, qui se jouent à un niveau plus global, au-delà des bornes nationales, géopolitiques, historiques et même conceptuelles (au sens des catégories habituelles de la recherche, de la connaissance et de l'interprétation). S. Sassen pointe notamment la logique d'organisation de la finance globale qui a selon elle évolué dans une double direction : « une poussée implacable pour obtenir des hyperprofits et un besoin de créer des instruments qui étendent la gamme de ce qui peut être soumis au règne de la finance » (Sassen, p. 16). Se trouvent ainsi assujettis à la domination de la finance les moyens d'existence, y compris « de ceux qui perdent tout si l'instrument financier se retourne contre eux » (Sassen, p. 16). Elle illustre ce mécanisme avec les prêts hypothécaires à haut risque lancés aux États-Unis au début des années 2000. Qu'on ne s'y méprenne pas, de tels procédés n'avaient pas pour vocation d'aider les plus modestes à accéder à la propriété comme cela avait pu notamment être le cas dans des projets étatiques lancés dans plusieurs pays occidentaux dans les années 1960-1970. Ces systèmes et innovations poursuivent désormais le but de générer des profits pour la haute finance. « La capacité de la finance

⁶ S. Sassen, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, 2016, Gallimard - pour faciliter la lecture, les citations de cet ouvrage seront notées (Sassen, p. xx).

de créer du capital n'est pas destructrice en soi, cependant c'est un type de capital qui doit être mis à l'épreuve » (*Sassen, p. 16*). Sont-ils bien capables de développer l'espace social et de renforcer le bien-être des sociétés ? S. Sassen déplore : « ils ont au contraire servi trop souvent à déchirer le tissu social au moyen d'une inégalité extrême, à détruire la vie de la classe moyenne promise par la démocratie libérale, à chasser les populations vulnérables et pauvres de leurs terres, de leurs emplois et de leurs foyers, et à expulser des éléments de la biosphère de leur espace vital » (*Sassen, pp. 16-17*). Le secteur des assurances est aujourd'hui bien évidemment infiltré et guidé par l'optique de financiarisation. Le secteur de l'immobilier a également emboîté le pas dans cette quête d'une optimisation financière toujours plus grande et les conséquences s'en font ressentir jusque dans des projets de promotion immobilière au niveau local. Sous cet angle, il nous apparaît adéquat d'envisager la gestion de la situation post-inondations comme un processus d'expulsion des plus vulnérables soumis au règne de l'instrument financier qui se retourne contre eux.

Dans ce contexte de globalisation, S. Sassen ajoute que, alors qu'historiquement « les opprimés se sont souvent révoltés contre les oppresseurs » (*Sassen, p. 24*), aujourd'hui ces opprimés se trouvent expulsés mais également éloignés de leurs oppresseurs qui sont de surcroît de plus en plus difficilement identifiables, puisqu'ils sont constitués de systèmes complexes qui combinent « personnes, réseaux et machines sans présenter un centre évident » (*Sassen, p. 24*). Le sociologue français François Dubet inscrit lui aussi ses travaux dans le contexte de la globalisation. Il met en évidence la manière dont la globalisation impacte l'analyse des rapports sociaux sous l'angle des classes sociales. Cette grille d'analyse permet de porter un regard sur la situation de certains ménages victimes des inondations, regard qui ne se limite pas à une lecture individualisante. L'âge d'or des classes sociales est celui « des sociétés industrielles nationales construisant leur intégration et leur État-providence autour des conflits de classes »⁷ (*Dubet, p. 263*), sociétés dans lesquelles existait une forte correspondance entre l'analyse économique et le fonctionnement des rapports sociaux. Les catégories sociales du capital et du travail représentaient des groupes sociaux plutôt homogènes avec une conscience de leurs intérêts respectifs. Les inégalités sociales étaient alors aussi des formes de domination. Nous assistons, à l'heure de la globalisation, à une dissociation de l'analyse économique, qui se déploie dorénavant sur le plan global, et des rapports sociaux nationaux qui se jouent sur des marchés faiblement intégrés. Cet état de fait affaiblit l'analyse en termes de classes sociales, ce qui n'est pas sans risque.

F. Dubet précise en effet que cette dissociation peut entraîner le risque de renoncer à percevoir les inégalités comme une structure ; « sans classes, les inégalités sont multiples, s'agrègent, se croisent et se neutralisent sans former un système » (*Dubet, p. 263*). Un autre risque réside dans la dissolution du couplage des inégalités sociales et de la domination, ou du couplage classes – consciences de classes – résistance – action. Pourtant, même si le capital est aujourd'hui international et financiarisé, et si « les organisations, les techniques et les systèmes experts mettent de plus en plus de distance et de médiation entre les acteurs » (*Dubet, p. 264*), la domination reste consubstantielle à la vie sociale. Elle ne se dilue pas totalement dans les interactions et les catégories mêmes de la vie sociale puisqu'elle repose sur des intérêts contradictoires et des conflits. La tendance grandissante à individualiser les inégalités ou à les envisager de manière morcelée reviendrait donc à ignorer les intérêts et volontés de classes toujours bien présents. « D'ailleurs, personne ne doute de la réalité de la conscience de classe des dirigeants » (*Dubet, p. 264*).

⁷ F. Dubet, « Classes sociales et description de la société », *Revue Française de Socio-Économie*, 2012, 10(2), 259-264, <https://doi.org/10.3917/rfse.010.0259> - pour faciliter la lecture, les citations de cet ouvrage seront notées (*Dubet, p. xx*).

Ainsi, même si la distance entre dominants (en l'occurrence incarnés par tous les procédés qui se retournent contre les plus fragiles et qui excluent) et les dominés (les ménages sinistrés les plus modestes) augmente, le mécanisme de domination et de rapport de classes reste bien à l'œuvre, tout en réduisant les possibilités de résistance et d'action des plus vulnérables, des exclus du système.

RECONSTRUIRE UNE SUBJECTIVATION

Dans cette société de la communication et de la globalisation économique, où l'affrontement du *Sujet* et de l'*anti-Sujet*, de la subjectivation et de la désobjectivation, est de plus en plus direct, Alain Touraine livre son analyse d'un mouvement visant à « libérer les enjeux éthiques et démocratiques de leurs liens avec des intérêts économiques ou des influences politiques »⁸ (Touraine, p. 138). Pour cela, A. Touraine revient sur le concept de Sujet humain qui n'est ni un individu, ni un rôle social. C'est l'enjeu d'une situation ou d'un conflit qui désigne la demande de subjectivation et non la place dans l'organisation sociale. Par ailleurs, un individu ou un groupe ne peut jouer un rôle de sujet, et donc être un agent volontaire de subjectivation, que s'il est conscient des droits humains fondamentaux en jeu qui exigent une capacité de décision. Le sujet naît de l'apparition, dans un réseau de pratiques sociales et dans une société donnée, de l'enjeu le plus élevé possible, en l'occurrence, dans le cadre de la gestion post-inondations, les enjeux de solidarité et de pouvoir mener une vie digne. Le sens de l'action qui crée le sujet dépend de la présence et de l'importance de tels enjeux et de la conscience d'être engagé dans une situation qui permet d'atteindre ces enjeux les plus élevés et d'y apporter une réponse créatrice et libératrice. A. Touraine affirme que, dans notre société de communication, la défense des droits fondamentaux représente la forme la plus extrême, la plus directe de subjectivation, de la même manière que la quête de justice sociale l'a été dans la société industrielle. Les êtres humains, disposant aujourd'hui d'une conscience de leur capacité à créer, à transformer mais aussi parfois à détruire leurs expériences ou projets (conscience que la domination du sacré dans les sociétés « religieuses » ou de la production et du pouvoir des dirigeants dans les sociétés industrielles ne permettait pas), peuvent s'inscrire dans un mouvement éthique d'affirmation des droits humains fondamentaux (Touraine, pp. 113-147).

En retraçant les récits relayés lors de l'événement de l'été 2025 à Verviers, nous pouvons constater que la mobilisation des habitants, notamment les plus fragiles, des zones inondées a pu prendre des formes diverses : collectifs d'entraide entre citoyens, articulation avec l'action associative et culturelle ou encore interpellation des autorités politiques. Nous voyons dans cette mobilisation l'émergence d'un processus de subjectivation dans le cadre duquel des êtres humains et des collectifs affirment un enjeu des plus élevés, celui de permettre à tout un chacun de retrouver une sécurité d'existence dans un lieu de vie décent et conforme à la dignité humaine. Ils demandent à être associés à l'élaboration des politiques de réaménagement de la vallée, de réhabilitation immobilière, de définition de plans de crise à activer lors de potentielles nouvelles catastrophes ou encore de création d'un statut de sinistré qui ouvrirait l'accès à davantage de droits. À travers ce processus de subjectivation, ils entendent enfin déjouer certaines violences institutionnelles et ériger un rempart contre la domination des mécanismes de financiarisation et d'hyperprofits qui semblent s'être retournés contre certains ménages particulièrement fragiles.

8 A. Touraine, « Chapitre 3. Le sujet humain », *Défense de la modernité*, 2018, Le Seuil - pour faciliter la lecture, les citations de cet ouvrage seront notées (Touraine, p. xx).



Pour citer cette analyse

A.-S. Fontaine, « Quatre ans après les inondations de 2021 Rien qu'une fois faire des vagues... et se faire entendre », *Intermag.be*, RTA asbl, octobre 2025, www.intermag.be/783.

Références

- Article « Inondations en Wallonie : trois ans après les inondations, l'immobilier se porte bien dans les zones sinistrées », *RTBF*, 13 juillet 2024, <https://www.rtbf.be/article/inondations-en-wallonie-trois-ans-apres-les-inondations-l-immobilier-se-porte-bien-dans-les-zones-sinistrees-11404195>.
- Cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation en Wallonie mise à jour tous les six mois <https://www.rtbf.be/article/inondations-en-wallonie-trois-ans-apres-les-inondations-l-immobilier-se-porte-bien-dans-les-zones-sinistrees-11404195>.
- J. Fastrès, « Quatre ans après les inondations de 2021 - De la mémoire morte de l'eau à des mobilisations citoyennes vivantes », *Intermag.be*, octobre 2025 , <https://www.intermag.be/782>.
- J. Blairon, « Violences institutionnelles : définition et manifestations », *Intermag.be*, juin 2022, <https://www.intermag.be/738>.
- F. Dubet, « Classes sociales et description de la société », *Revue Française de Socio-Économie*, 2012, 10(2), 259-264, <https://doi.org/10.3917/rfse.010.0259>.
- S. Sassen, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, 2016, Gallimard.
- A. Touraine, « Chapitre 3. Le sujet humain », *Défense de la modernité*, 2018, Le Seuil, pp. 113-147.